TAXE DE SEJOUR - EPCI PAYS BASQUE

BORDEREAU DE DECLARATION ET DE VERSEMENT - 1ER TRIMESTRE 2023

POUR LES HEBERGEMENTS NON CLASSES, UTILISATION OBLIGATOIRE
DU SIMULATEUR DE CALCUL www.taxedesejour.communaute-paysbasque.fr

VOUS DEVEZ ENCAISSER LA TAXE DE SEJOUR ET FAIRE UN REGLEMENT GLOBAL DU MONTANT PERÇU

PROPRIETAIRE

Nom et prénom: .....

Adresse: .....

.....

Téléphone: ..... Email: .....

HEBERGEMENT

Adresse: .....

Commune: .....

	Meublé	Hôtel	Résidence de tourisme	Camping	Chambre d'hôtes	Auberge collective	Village vacances
1*	□ 0,72 €	□ 0,72 €	□ 0,72 €	□ 0,22 €	□ 0,72 €	□ 0,72 €	□ 0,72 € 1,2 et 3* □ 0,94 € 4 et 5 *
2*	□ 0,94 €	□ 0,94 €	□ 0,94 €	□ 0,22 €			
3*	□ 1,29 €	□ 1,29 €	□ 1,29 €	□ 0,66 €			
4*	□ 1,97 €	□ 1,97 €	□ 1,97 €	□ 0,66 €			
5*	□ 2,50 €	□ 2,50 €	□ 2,50 €	□ 0,66 €			

1er Trimestre 2023 :

	Nbre de nuitées		Tarif		A régler en €
□ Janvier 2023		x		=	
□ Février 2023		x		=	
□ Mars 2023		x		=	
				TOTAL	

Je soussigné(e), ..., déclare avoir perçu au titre de la taxe de séjour pour la période de perception, la somme de ..... euros.

Fait à ....., le.....

EXONERATIONS	
Motif	Nombre de nuitées
Moins de 18 ans	
Travailleurs saisonniers	
Hébergements d'urgence	
Loyer inférieur à 5 €/jour	

Signature:

Le présent bordereau doit être adressé à l'Office de Tourisme Pays Basque ou dans le Bureau d'Accueil Touristique de votre commune dans les 15 jours qui suivent la fin du trimestre accompagné du règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de la "Régie Taxe de séjour"

Office de Tourisme Pays Basque
20 Boulevard Victor Hugo - 64 500 SAINT-JEAN-DE-LUZ

Renseignements: *Tél: 05.59.26.03.16. - Email: taxedesejour@otpaysbasque.com*

TAXE DE SEJOUR - EPCI PAYS BASQUE

BORDEREAU DE DECLARATION ET DE VERSEMENT - 2EME TRIMESTRE 2023

POUR LES HEBERGEMENTS NON CLASSES, UTILISATION OBLIGATOIRE
DU SIMULATEUR DE CALCUL www.taxedesejour.communaute-paysbasque.fr

VOUS DEVEZ ENCAISSER LA TAXE DE SEJOUR ET FAIRE UN REGLEMENT GLOBAL DU MONTANT PERÇU

PROPRIETAIRE

Nom et prénom: .....

Adresse: .....

.....

Téléphone: ..... Email: .....

HEBERGEMENT

Adresse: .....

Commune: .....

	Meublé	Hôtel	Résidence de tourisme	Camping	Chambre d'hôtes	Auberge collective	Village vacances
1*	□ 0,72 €	□ 0,72 €	□ 0,72 €	□ 0,22 €	□ 0,72 €	□ 0,72 €	□ 0,72 € 1,2 et 3* □ 0,94 € 4 et 5 *
2*	□ 0,94 €	□ 0,94 €	□ 0,94 €	□ 0,22 €			
3*	□ 1,29 €	□ 1,29 €	□ 1,29 €	□ 0,66 €			
4*	□ 1,97 €	□ 1,97 €	□ 1,97 €	□ 0,66 €			
5*	□ 2,50 €	□ 2,50 €	□ 2,50 €	□ 0,66 €			

2ème Trimestre 2023 :

	Nbre de nuitées		Tarif		A régler en €
□ Avril 2023		x		=	
□ Mai 2023		x		=	
□ Juin 2023		x		=	
				TOTAL	

Je soussigné(e), ..., déclare avoir perçu au titre de la taxe de séjour pour la période de perception, la somme de ..... euros.

Fait à ....., le.....

EXONERATIONS	
Motif	Nombre de nuitées
Moins de 18 ans	
Travailleurs saisonniers	
Hébergements d'urgence	
Loyer inférieur à 5 €/jour	

Signature:

Le présent bordereau doit être adressé à l'Office de Tourisme Pays Basque ou dans le Bureau d'Accueil Touristique de votre commune dans les 15 jours qui suivent la fin du trimestre accompagné du règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de la "Régie Taxe de séjour"

Office de Tourisme Pays Basque
20 Boulevard Victor Hugo - 64 500 SAINT-JEAN-DE-LUZ
Renseignements: *Tél: 05.59.26.03.16. - Email: taxedesejour@otpaysbasque.com*

TAXE DE SEJOUR - EPCI PAYS BASQUE

BORDEREAU DE DECLARATION ET DE VERSEMENT - 3EME TRIMESTRE 2023

POUR LES HEBERGEMENTS NON CLASSES, UTILISATION OBLIGATOIRE
DU SIMULATEUR DE CALCUL www.taxedesejour.communaute-paysbasque.fr

VOUS DEVEZ ENCAISSER LA TAXE DE SEJOUR ET FAIRE UN REGLEMENT GLOBAL DU MONTANT PERÇU

PROPRIETAIRE

Nom et prénom: .....

Adresse: .....

.....

Téléphone: ..... Email: .....

HEBERGEMENT

Adresse: .....

Commune: .....

	Meublé	Hôtel	Résidence de tourisme	Camping	Chambre d'hôtes	Auberge collective	Village vacances
1*	□ 0,72 €	□ 0,72 €	□ 0,72 €	□ 0,22 €	□ 0,72 €	□ 0,72 €	□ 0,72 € 1,2 et 3* □ 0,94 € 4 et 5 *
2*	□ 0,94 €	□ 0,94 €	□ 0,94 €	□ 0,22 €			
3*	□ 1,29 €	□ 1,29 €	□ 1,29 €	□ 0,66 €			
4*	□ 1,97 €	□ 1,97 €	□ 1,97 €	□ 0,66 €			
5*	□ 2,50 €	□ 2,50 €	□ 2,50 €	□ 0,66 €			

3ème Trimestre 2023 :

	Nbre de nuitées		Tarif		A régler en €
□ Juillet 2023		x		=	
□ Août 2023		x		=	
□ Septembre 2023		x		=	
				TOTAL	

Je soussigné(e), ..., déclare avoir perçu au titre de la taxe de séjour pour la période de perception, la somme de ..... euros.

Fait à ....., le.....

EXONERATIONS	
Motif	Nombre de nuitées
Moins de 18 ans	
Travailleurs saisonniers	
Hébergements d'urgence	
Loyer inférieur à 5 €/jour	

Signature:

Le présent bordereau doit être adressé à l'Office de Tourisme Pays Basque ou dans le Bureau d'Accueil Touristique de votre commune dans les 15 jours qui suivent la fin du trimestre accompagné du règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de la "Régie Taxe de séjour"

Office de Tourisme Pays Basque
20 Boulevard Victor Hugo - 64 500 SAINT-JEAN-DE-LUZ

Renseignements: *Tél: 05.59.26.03.16. - Email: taxedesejour@otpaysbasque.com*

TAXE DE SEJOUR - EPCI PAYS BASQUE

BORDEREAU DE DECLARATION ET DE VERSEMENT - 4EME TRIMESTRE 2023

POUR LES HEBERGEMENTS NON CLASSES, UTILISATION OBLIGATOIRE
DU SIMULATEUR DE CALCUL www.taxedesejour.communaute-paysbasque.fr

VOUS DEVEZ ENCAISSER LA TAXE DE SEJOUR ET FAIRE UN REGLEMENT GLOBAL DU MONTANT PERÇU

PROPRIETAIRE

Nom et prénom: .....

Adresse: .....

.....

Téléphone: ..... Email: .....

HEBERGEMENT

Adresse: .....

Commune: .....

	Meublé	Hôtel	Résidence de tourisme	Camping	Chambre d'hôtes	Auberge collective	Village vacances
1*	□ 0,72 €	□ 0,72 €	□ 0,72 €	□ 0,22 €	□ 0,72 €	□ 0,72 €	□ 0,72 € 1,2 et 3* □ 0,94 € 4 et 5 *
2*	□ 0,94 €	□ 0,94 €	□ 0,94 €	□ 0,22 €			
3*	□ 1,29 €	□ 1,29 €	□ 1,29 €	□ 0,66 €			
4*	□ 1,97 €	□ 1,97 €	□ 1,97 €	□ 0,66 €			
5*	□ 2,50 €	□ 2,50 €	□ 2,50 €	□ 0,66 €			

4ème Trimestre 2023 :

	Nbre de nuitées		Tarif		A régler en €
□ Octobre 2023		x		=	
□ Novembre 2023		x		=	
□ Décembre 2023		x		=	
				TOTAL	

Je soussigné(e), ..., déclare avoir perçu au titre de la taxe de séjour pour la période de perception, la somme de ..... euros.

Fait à ....., le.....

EXONERATIONS	
Motif	Nombre de nuitées
Moins de 18 ans	
Travailleurs saisonniers	
Hébergements d'urgence	
Loyer inférieur à 5 €/jour	

Signature:

Le présent bordereau doit être adressé à l'Office de Tourisme Pays Basque ou dans le Bureau d'Accueil Touristique de votre commune dans les 15 jours qui suivent la fin du trimestre accompagné du règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de la "Régie Taxe de séjour"

Office de Tourisme Pays Basque
20 Boulevard Victor Hugo - 64 500 SAINT-JEAN-DE-LUZ

Renseignements: *Tél: 05.59.26.03.16. - Email: taxedesejour@otpaysbasque.com*